

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit** 600003
- **Nom du produit:** Nettoyant à froid universel E-COLL
- **No CAS Désignation**
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos
- **Code du produit:** 4317784349055
- **Numéro CE:**
918-481-9
- **Numéro index:**
649-327-00-6
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119457273-39-xxxx
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent à froid
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH
EDE Platz 1
D-42389 Wuppertal
Germany

Tel. +49 202 6096-0
e-mail: sdb@ede.de
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Centre Antipoisons
(+32) 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

— BE —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS08

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos

· Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Composants selon le règlement (CE) 648/2004 :

30 % et plus d'hydrocarbures aliphatiques

moins de 5 % d'hydrocarbures aromatiques

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers Propriétés de perturbation endocrinienne : La substance n'est pas incluse.**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable**· vPvB:** Non applicable*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.1 Substances****· No CAS Désignation**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos

· Code(s) d'identification**· Numéro CE:** 918-481-9**· Numéro index:** 649-327-00-6

(suite page 3)

— BE —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 2)

· **Numéro d'enregistrement** 01-2119457273-39-xxxx· **Indications complémentaires:**

Aucun additif fonctionnel tel que des inhibiteurs de corrosion, des parfums, des colorants, des tensioactifs ou des additifs comparables n'est utilisé. Le produit doit donc être classé comme substance (UVCB) et non comme mélange, conformément à la législation sur les produits chimiques.

Le produit contient uniquement la substance UVCB enregistrée selon REACH Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques. Les proportions "30% et plus d'hydrocarbures aliphatiques ; moins de 5% d'hydrocarbures aromatiques" indiquées sur l'étiquette conformément au règlement (CE) n° 648/2004 décrivent les fractions aliphatiques ou aromatiques au sein de cette seule substance et ne représentent pas des substances individuelles ajoutées en plus au sens d'un mélange.

· **SVHC**

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

Recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

(suite page 4)

— BE —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 3)

CO $\square$

Poudre d'extinction

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)

— BE —

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2
- **Protection des mains:**



Gants de protection (DIN EN 374)

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,38$ mm, temps de rupture : ≥ 480 min.
Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 5)

Gants en PVA.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres facteurs.
des caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Dès les premiers signes d'usure, les gants de protection doivent être remplacés.

Le fabricant de gants de protection doit être consulté et respecter le temps de rupture exact.

· Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm, (recommandé : indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes

temps de perméation selon EN 374).

Attention ! la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection chimique peut être plus courte en raison des

conditions sur le lieu de travail (charge mécanique, température) nettement plus courte que la durée de perméation selon EN 374

déterminée par le temps de perméation.

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Douce

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

175-230 °C

· Inflammabilité

Non applicable

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· Inférieure:**

0,6 Vol % (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos)

· Supérieure:

7 Vol % (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos)

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 6)

· Point d'éclair	>61 °C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos)
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Non déterminé
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	1,57 mm ² /s (DIN 53211/4)
· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)	
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	<1 hPa (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	233 - 255 °C (DIN 51794)
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Masse moléculaire	162 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 8)

— BE —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 7)

- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Dans des conditions ambiantes normales et dans le cadre d'une utilisation conforme à l'usage prévu, aucun risque particulier lié à la réactivité n'est à prévoir.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage et de manipulation mentionnées à la section 7 sont respectées. La substance peut être distillée à pression normale sans se décomposer. Une décomposition thermique n'est à prévoir qu'à des températures largement supérieures à la plage d'ébullition (par exemple en cas d'incendie).

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Peut être distillé sans décomposition à pression normale.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.**10.4 Conditions à éviter**

Echauffement, flammes nues et sources d'inflammation. En cas d'échauffement, des mélanges vapeur-air inflammables peuvent se former.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants puissants.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut produire différentes substances dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	13.100 ppm (rat) (OECD 403)

(suite page 9)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 8)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycloalcane, <2% d'aromatiques**

Inhalatoire	LC50	>1.000 mg/L (Lepomis macrochirus)
	EC50	>1.000 mg/l (algae)
	EL50/48h	1.000 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

— BE —

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 9)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· PBT:** Non applicable**· vPvB:** Non applicable**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Produit / résidus :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau.

Les résidus de produit ainsi que les produits absorbants contaminés par le produit (absorbants, chiffons d'essuyage, etc.) doivent être éliminés en tant que déchets dangereux par une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets agréée.

L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions locales/nationales.

Les emballages non nettoyés :

Les emballages non vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux, au même titre que la substance/le mélange.

Les emballages entièrement vidés et exempts de gouttes peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (par ex. recyclage) ou être retournés au fournisseur en vue d'une réutilisation - dans les deux cas, conformément aux réglementations locales en matière d'élimination des déchets.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 01 00 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base

07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

— BE —

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
 - ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - ADR, ADN, IMDG, IATA
 - Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
 - ADR, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
 - Marine Pollutant: Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
 - Non applicable
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
 - Non applicable
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <2% de aromáticos
- **Mentions de danger**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 11)

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3,28,29· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
la substance n'est pas comprise· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise· **Prescriptions nationales:**· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

CAS 64742-48-9, identifié par ce numéro CAS, et ce dans les pays qui ne sont pas soumis au règlement REACH.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits· **Contact:**Head of Product Safety Department
sdb@ede.de· **Date de la version précédente:** 11.12.2025· **Numéro de la version précédente:** 312· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 313 (remplace la version 312)

Nom du produit: Nettoyant à froid universel E-COLL

(suite de la page 12)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

— BE —